

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2024



PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, TRABELSI Daniel, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louissette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, MASSAU Fatima, BOULE Annie.

ABSENTS EXCUSES :

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame ALEXANDRE Valérie

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon

Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louissette

M. LUKUNGA Joseph qui a donné pouvoir à Madame MASSAU Fatima

M. MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à ...Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

M. BOSCHARD Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

ABSENTS EXCUSES

Madame ZITO Josette

Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique

Date de convocation : 21 Mars 2024

Date d'affichage : 21 Mars 2024

Le quorum étant atteint, la séance publique peut commencer.

POINT N°1 : LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2024

Le compte-rendu est adopté en tenant compte de la remarque suivante :

- Madame WILLET informe qu'il manque un mot, au Point 5 : « Madame SAUVAT indique ***qu'il*** sera fait en partenariat »,

Avec 1 voix contre et 2 abstentions dont Madame MASSAU qui souhaite procéder à une relecture du document.

Le Conseil Municipal accepte de modifier les points de l'ordre du jour comme suit :

Le point 4 sera voté avec le point n°9 car les projets sont liés.

Les points 10 et 11 seront traités après le point 6.

POINT N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur DUVILLIER présente le Compte Administratif du Budget Assainissement Communal.

Celui-ci ne soulève pas de remarques particulières car toutes les questions ont été évoquées lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 3 Avril 2024.

Le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement Communal est adopté avec 1 abstention, Monsieur le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote.

Délibération annexée :

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		228663.35	12113.06			216550.29
Opérations de l'exercice	73811.25	291121.83	47934.21	260653.10	121745.46	551774.93
TOTAUX...	73811.25	519785.18	60047.27	260653.10	133858.52	780438.28
Résultats de clôture		445973.93		200605.83		646579.76
Restes à réaliser			41648.50		41648.50	
TOTAUX CUMULES	73811.25	519785.18	101695.77	260653.10	175507.02	780438.28
RESULTATS DEFINITIFS		445973.93		158957.33		604931.26

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote comme le prévoit les textes et sort lors du débat et du vote pour l'approbation du compte administratif 2023 – Budget Communal Assainissement.

Il est donné lecture des dépenses et recettes constatées et des résultats définitifs.

Le Compte Administratif 2023, Budget Assainissement est adopté à la majorité, 1 abstention. Monsieur le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote.

POINT N°3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Monsieur DUVILLIER présente le Compte de Gestion 2023 du Budget Assainissement Communal. Il précise que les comptes du percepteur sont rigoureusement identiques à ceux de la Commune.

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Assainissement Communal est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote.

Délibération annexée

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion, Budget Assainissement Communal est adopté à l'unanimité (le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote).

Fait et délibéré le 6 Avril 2024, à Le Plessis Belleville

POINT N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur DUVILLIER présente le Compte Administratif du Budget Communal. Il précise que lors de la réunion de travail du 3 Avril certains points ont été évoqués (évolution des fluides, des frais de personnel, etc.)

**Le Compte Administratif 2023 du Budget Communal est adopté avec 3 abstentions, Monsieur le Maire et son ou ses pouvoir(s) ne prenant pas part au vote.
Délibération annexée**

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1251247.70		1102775.94		2354023.64
Opérations de l'exercice	5742322.82	5959083.50	2326871.67	805419.47	8069194.49	6764502.97
TOTAUX	5742322.82	7210331.20	2326871.67	1908195.41	8069194.49	9118526.61
Résultats de clôture		1468008,38	418676.26			1049332.12
Restes à réaliser			432879.87	416109	16770.87	
TOTAUX CUMULES	5742322.82	7210331.20	2759751.54	2324304.41	8502074.36	9535635.61
RESULTATS DEFINITIFS		1468008.38	435447.13			1032561.25

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote comme le prévoit les textes et sort lors du débat et du vote pour l'approbation du compte administratif 2023 – Budget Communal.

Il est donné lecture des dépenses et recettes constatées et des résultats définitifs.

Le Compte Administratif 2023, Budget Communal est adopté à la majorité, 3 abstentions

Monsieur le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré le 6 Avril 2024, à Le Plessis Belleville
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Dominique SMAGUINE

POINT N°6 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur DUVILLIER présente le Compte de Gestion 2023 du Budget Communal.

Le Compte de Gestion 2023 du Budget Communal est adopté avec 3 abstentions, Monsieur le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote.

Délibération annexée

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion Budget Communal est adopté à la majorité, 3 abstentions - le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré le 6 Avril 2024, à Le Plessis Belleville

Comme indiqué en début de séance, on passe aux points 10 et 11 de l'ordre du jour

POINT N°10 : CESSION IMMOBILIERE : IMMEUBLES 9 RUE DE BILLY ET 16 RUE DU SAVERT

Monsieur le Maire rappelle que ces immeubles ont pour vocation de servir de logements d'urgence. Ils ont été classés insalubres de par leur état de vétusté et Monsieur le Maire propose de les mettre en vente. Ils seront remplacés par des acquisitions dans de nouveaux programmes. L'achat d'un appartement est d'ailleurs prévu financé par un PUP. Les locataires seront tous relogés. Selon les usages, un prochain Conseil Municipal validera les ventes ainsi que les acquisitions.

Madame TONIAL souhaite savoir si l'avis des Domaines a été sollicité.

Monsieur le Maire lui répond que c'est en cours, d'où le projet de délibération présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'approuver le déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à demander l'avis des domaines pour l'estimation de ces biens**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les biens immobiliers du 9 Rue de Billy et 16 rue du Savert**

POINT N°11 : AUGMENTATION DES PRIX DE LA CANTINE ET DU MERCREDI

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis une dizaine d'années. Par contre, les fournisseurs ont répercuté leurs augmentations de tarifs ; en particulier durant les deux dernières années.

Madame BOUHOURS LOUEDEC indique qu'il s'agit d'un tarif pour toute la journée pour le mercredi.

Suite à cette augmentation, cela représenterait un impact de 35 795,48 €.

Monsieur TRABELSI souligne que cela représente une augmentation de + de 15 %.

Monsieur le Maire explique que les hausses des fournisseurs nous obligent à augmenter nos tarifs, que l'on ne gagnera pas d'argent. Il faut tenir compte, qu'aujourd'hui, 90 % des enfants mangent à la cantine.

Madame TONIAL estime que cette remise à niveau est nécessaire mais qu'il vaudrait mieux ne pas attendre autant d'années pour éviter ce surcoût.

Monsieur le Maire est tout-à-fait d'accord et propose de travailler à ce niveau au fil des années.

L'augmentation des prix de la cantine et du Mercredi est adoptée avec 3 abstentions.

Délibération 31 :

Le Conseil Municipal adopte à la majorité, 3 abstentions, les nouveaux tarifs ci-dessous à effet du 1^{er} Mai 2024 :

NOUVEAUX TARIFS CANTINE ET CENTRE DE LOISIRS A COMPTER DU 01/05/2024

TARIF unique cantine 3,22 - Tranche 1					
Tarif dégressif fratrie (à partir du 2ème enfant) centre de loisirs et mercredis					
tarif (1er enfant)	12,54	tarif (2ème enfant)	12,08	tarif (3ème enfant)	11,62

TARIF unique cantine 4,08 - Tranche 2					
Tarif dégressif fratrie (à partir du 2ème enfant) centre de loisirs et mercredis - Tranche 2					
tarif (1er enfant)	15,18	tarif (2ème enfant)	14,72	tarif (3ème enfant)	14,38

TARIF unique cantine 4,66 - Tranche 3					
Tarif dégressif fratrie (à partir du 2ème enfant) centre de loisirs et mercredis - Tranche 3					
tarif (1er enfant)	17,02	tarif (2ème enfant)	16,56	tarif (3ème enfant)	16,22

POINT N°7 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les investissements ;

Considérant le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 qui s'élève à 1 468 008,38 € ;

Considérant le déficit de la section d'investissement qui s'élève à 418 676,26 € ;

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses qui s'élève à 432 879,87 € et en recettes à 416 109 € ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité, avec 3 abstentions – (Monsieur le Maire et son pouvoir ne prenant pas part au vote) d'affecter la somme de 450 000 € à la section d'investissement du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré le 6 Avril 2024
A Le Plessis-Belleville,
Le Maire,
Dominique SMAGUINE.

POINT N°8 : VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire donne lecture de sa proposition d'augmentation des taux rendue nécessaire pour permettre de compenser un certain nombre de dépenses en hausse. Il souligne que la réforme des taux a permis de percevoir un certain nombre de recettes transférées du département mais que l'état reprend aussi 517659 € sur la fiscalité au titre du coefficient correcteur et donc sur la fiscalité votée.

Madame ESPOSITO demande s'il n'est pas étrange de voter les taux avant le budget. Monsieur le Maire lui explique que non, il faut procéder ainsi la loi nous y oblige. Le vote des taux permet ensuite de connaître la fiscalité qui permet pour partie d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire justifie le vote des taux comme suit :

- Pour compenser le manque à gagner des communes suite à la suppression de la taxe d'habitation.
- Suite au constat qui a été fait : nos dépenses de fonctionnement ont atteint des proportions importantes. La facture d'électricité a été multipliée par 2 entre 2021 et 2023 malgré une consommation en partie réduite. Les différentes hausses de salaire décidées par l'Etat. Et pour finir, les coûts des prestations mis en place.

Les taux n'ont pas été augmentés depuis 2 ans, hormis le taux pour les résidences secondaires.

Monsieur GAILLET demande les positions du Département et de la Région.

Monsieur le Maire l'informe que le Département augmente de 7 %, la Région n'augmente pas - tout comme la Communauté de Communes qui a des réserves conséquentes.

Madame TONIAL constate que ces 5 % d'augmentation vont être difficile pour tout le monde même si l'on sait que cela fait 2 ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation. L'effort ne doit pas être seulement demandé aux contribuables.

Monsieur le Maire assure que la commune doit aussi faire des efforts et que les engagements pris pour 2024 seront tenus.

Monsieur DUVILLIER affirme que l'évolution de la masse salariale sera suivie, on se doit de la maîtriser.

Madame POUSSON s'étonne de la consommation d'électricité au Centre Technique Municipal et demande à quoi cela est dû ?

Monsieur le Maire l'informe qu'il y a 2 véhicules électriques.

Madame TONIAL pense qu'il faut surveiller le chargement de ces voitures avec les kilomètres parcourus. Toutefois, elle constate que la fermeture nocturne de l'éclairage mise en place a bien porté ses fruits pour toutes les voiries.

Madame MASSAU propose un tableau avec des outils de contrôle quand on prend de l'électricité.

Le programme des leds se poursuit au Complexe Sportif ainsi qu'à l'Ecole du Pré au Lièvre et une surveillance des contrats d'électricité et de gaz est prévue. Les contrats avec SE 60 permettront de réelles économies.

La mise en place d'indicateurs permettra de meilleurs suivis, il faut que tout le monde fasse des efforts et pas uniquement les administrés.

La proposition des votes des taux est adoptée avec 8 abstentions.

L'état fiscal 1259 sera transmis avec la délibération suivante :

OBJET : VOTE DES TAUX 2024

Après débat,

A la majorité, 8 abstentions, les taux ci –dessous sont adoptés pour l'année 2024

	Taux Votés
Taxes Foncières (Bâti)	55.68
Taxes Foncières (non bâti)	61.81
Taxe d'habitation	19.55

Comme annoncé, les points 9 et 4 seront traités ensemble

POINT N° 4 et 9 : VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2024 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Suite au travail de la Commission des finances et la réunion de travail du Conseil Municipal du 3 Avril 2024, les budgets ont été débattus. Ils sont directement liés, l'assainissement devant être réalisés obligatoirement en premier.

Le projet essentiel des deux budgets consiste en la rénovation de la route de Senlis (phase 1), rue du Vert Buisson (phase 2) et rue de Billy (phase 3), voirie et assainissement.

La partie énergie et électricité est conséquente : les pistes de recherche d'économie vont se poursuivre afin de réduire nos factures.

Les charges du Personnel restent à maîtriser : avec la réduction des heures supplémentaires, voir leur suppression dans le quotidien, le non remplacement en cas de maladie sauf si congé longue durée. Les départs ne seront pas remplacés sauf si cela remet en cause le fonctionnement des services.

Madame WILLET demande si nous sommes quand même obligés d'augmenter les impôts ?

Monsieur le Maire lui dit que c'est une mesure nécessaire à l'équilibre du budget 2024 pour réaliser les travaux et fonctionner normalement.

Les Dépenses Imprévues sont supprimées par la nouvelle législation. Monsieur DUVILLER pense que cela risque d'être compliqué si nous avons un imprévu.

Madame TONIAL est d'accord, l'Etat cherche à se rapprocher de la comptabilité privée.

Monsieur le Maire précise qu'en face de ces dépenses il y a des services.

Il souligne comme indiqué lors du vote des taux que l'Etat nous prélève 517659 € au titre du coefficient correcteur. Une somme qui s'ajoute aux baisses des dotations.

Monsieur le Maire explique que les subventions non notifiées ne sont pas inscrites comme le prévoit la loi. Si ces dernières sont connues en 2024, elles réduiront d'autant le montant emprunté. Les emprunts dans les deux budgets seront souscrits le plus tard possible car les taux vont baissés et cela réduira d'autant les intérêts.

Le montant des subventions n'a pas augmenté depuis plus de 3 ans, mais à la ligne subvention on trouve la subvention a versé pour la délégation de service public de la crèche familiale (article 65)

Le budget est prévisionnel et les efforts de tous doivent permettre d'augmenter notre capacité d'autofinancement.

Au niveau de l'investissement Madame POUSSON demande si le préau est bien prévu ?

Monsieur le Maire lui indique que ces travaux sont bien inscrits dans les crédits affectés au service technique.

Monsieur GAILLET souhaite des informations sur les tribunes, on l'a informé qu'il n'y avait pas de subvention possible à obtenir et cela l'étonne.

Monsieur le Maire lui répond que des dossiers ont été envoyés au niveau du département, de la Direction des territoires mais qu'il n'y avait pas de retour pour le moment, les dossiers ont été faits par le Directeur des Services Techniques. Madame MASSAU a envoyé une demande à la Région. Nous sommes dans l'attente de ces réponses.

Les travaux se réaliseront qu'avec l'accord du Conseil dès que nous aurons des réponses.

Monsieur GAILLET s'interroge, en cas d'obtention des subventions, que ferons-nous de cet argent supplémentaire ?

Monsieur le Maire lui répond qu'ainsi nous emprunterons moins. Pour le moment, la dépense est notée et totale dans le budget et après, nous prendrons la décision de faire ou de ne pas faire. Monsieur DUVILLIER souligne que les taux vont baissés.

Les Budgets Primitifs 2024 de la Commune et celui de l'assainissement sont adoptés avec 5 abstentions.

Délibérations annexées

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Budget primitif 2024, Assainissement est adopté avec 5 abstentions. Il permettra de financer les travaux d'assainissement : Route de Senlis, Rue du Vert Buisson, Rue de Billy.

Détail des tableaux du document officiel ci-dessous annexé

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Le Budget primitif 2024, Budget communal est adopté avec 5 abstentions.

Il permettra de financer les travaux :

Route de Senlis, Rue du Vert Buisson, Rue de Billy, (associés au BP 2024 assainissement),
Extension Cantine Louissette WATTIER, Tribune du stade de football synthétique.
Investissement courant

Avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, Madame TONIAL intègre la Commission de Finances.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Monsieur DUVILLIER précise que lors de la préparation des budgets, il a été décidé de réunir à minima la commission des finances tous les trois mois. Des indicateurs permettront de suivre les résultats des actions décidées (économie sur les flux, suivi des frais de personnel, point sur les dépenses en matière de travaux et bien entendu subventions)

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

COLLEGE NANTEUIL LE HAUDOIN :

Monsieur DUVILLIER souhaite partager une information sur le parking du collège de Nanteuil. Ce parking appartient à la CCPV. Elle songe à le rétrocéder au Département et espère que cela sera entériné pour la rentrée prochaine.

Il y aura la police pour sécuriser l'emplacement.

Madame MASSAU s'étonne que ce parking n'appartienne pas à la Commune de Nanteuil le Haudouin ? La sécurité des enfants, c'est de la compétence de la Mairie.

Monsieur DUVILLIER lui signale que ce parking est situé dans l'enceinte du collège.

Madame MASSAU souhaite se renseigner de son côté. Monsieur le Maire indique qu'il y a tous les jours la Police pour sécuriser cet espace.

Madame ESPOSITO remercie Monsieur DUVILLIER pour ces informations concernant le collège.

CIRCULATION ECOLE PRE AU LIEVRE : Madame MASSAU demande s'il est vraiment nécessaire d'avoir 2 policiers à l'Ecole du Pré au Lièvre.

Monsieur le Maire lui précise qu'il y a beaucoup de soucis de circulation et de stationnement au Pré au Lièvre. D'ailleurs, 2 campagnes d'information vont être lancées, 1 sur le stationnement sur les trottoirs et l'autre sur les moteurs qui tournent à l'arrêt en indiquant le coût éventuel des contraventions.

COMMISSION SECURITE : Monsieur GAILLET rappelle qu'il ne faut pas oublier les panneaux « Handicapé » rue du Savert.

Il sera nécessaire de prévoir une réunion de la commission sécurité.

On va recevoir un panneau « VILLE PRUDENTE » et c'est le département qui prendra en charge la peinture.

MATCH DE FOOT : Madame TONIAL signale les stationnements abusifs lors des matchs de foot jusqu'à sur la route de Silly le Long. C'est très dangereux. Il faudrait informer les visiteurs qu'ils peuvent se garer au Parking EGB mais si pour cela ils doivent marcher un peu. N'attendons pas d'avoir un accident ou quelqu'un de blessé pour réagir à ce genre de comportement.

VITESSE AVENUE GEORGES BATAILLE : Madame MASSAU souhaite savoir ce que l'on pourrait faire au sujet des gens qui roulent très vite Avenue Georges Bataille.

Monsieur le Maire pense qu'une Commission Sécurité est nécessaire et qu'elle sera bientôt organisée.

SOIREE ANNEE 1980 : Monsieur TRABELSI fait un retour sur la Soirée du 23 mars dernier qui s'est très bien déroulée et remercie tous les bénévoles et les élus. Cette soirée est à l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

ANIMATIONS :

Monsieur le Maire remercie les bénévoles et les élus du CMJ pour les festivités de Pâques.

Le CARNAVAL s'est très bien déroulé avec les élus et le personnel présent sans oublier la Troupe d'Annette qui a mis de l'ambiance musicale.

Merci à tous les photographes présents.

RAPPELS : Le 6 Avril LOTO DU CMJ
Le 7 Avril BOURSE AUX VINYLS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h04.

